



MENSUEL D'INFORMATIONS LOCALES ET REGIONALES  
PUBLIE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Abonnement 1 an : 100 F ; de soutien : 140 F

C.C.P. Paris 12.199.90 G (Union des Sociétés Bretonnes)

19, rue du Départ (14<sup>e</sup>) - Tél. 43.20.68.46 - Le directeur-gérant : Jean LE LAGADEC

M 1682 - 323 - 6 00 F



## CONGRES DE L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES LE 17 OCTOBRE A PARIS

191, rue de Bercy, dans le 12<sup>e</sup>

### Editorial

## NATION ET RÉGIONS

Les vacances terminées, on fait le bilan. Hôtelières, restaurateurs et commerçants sont plutôt moroses : les vacanciers ont moins dépensé. Le contraire est à étudier. On ne dépense que ce qu'on a. Et quand on a moins, on dépense moins. Observation de simple bon sens qui conduit à souhaiter que les salariés gagnent convenablement leur vie. L'activité économique s'en porte mieux.

Le chômage inquiète beaucoup les familles bretonnes. De nombreux jeunes sont sans emploi. L'avenir est sombre sur ce plan-là. Tant que nous ne protégerons pas nos marchés et nos productions comme le font par des moyens détournés les Japonais et les Américains, il n'y aura pas d'amélioration décisive et stable.

Des groupes puissants spéculent sur des produits fabriqués par de la main-d'œuvre mal payée et sans couverture sociale. Ils désorganisent notre économie et le marché de l'emploi s'en trouve dégradé. Le choix de laisser-faire est lourd de conséquences pour ceux qui ont besoin de travailler pour gagner leur vie. Les caisses sociales et de retraites s'en ressentent. C'est une voie dangereuse pour notre bien-être.

Par  
Jean LE LAGADEC

La même constatation se fait pour l'agriculture et la pêche maritime. Quand nous déciderons-nous à consommer d'abord ce qui se produit chez nous et à ouvrir les frontières ensuite, selon nos besoins ? Combien de faillites seraient ainsi évitées, de drames familiaux écartés, d'emplois sauvegardés et la vie économique serait plus dynamique.

Il ne s'agit évidemment pas de vivre en vase clos, en autarcie. Bien au contraire. L'échange avec le monde entier est indispensable. C'est une nécessité de notre temps. Nous avons des richesses. Passons donc des accords en respectant les intérêts réciproques. Et si les pouvoirs supérieurs pouvaient ne jamais oublier que l'emploi est au nombre des intérêts nationaux, nos régions en bénéficieraient.

Nous retrouvons là le rapport constant entre intérêt national et intérêt régional. Une France prospère ne s'édifie pas sur des régions affaiblies. Et le progrès régional a constamment besoin d'une affirmation nationale forte.

L'épanouissement de régions est une condition de l'épanouissement national et réciproquement. Notre action pour la défense des langues et cultures régionales de France s'inscrit dans cette vision globale et cohérente. Beaucoup d'élus d'opinions diverses l'ont compris et ont fait voter une délibération par leur Conseil municipal ou signé notre pétition.

Il faut continuer. Nous attendons d'autres appuis des maires et des conseillers. Les pétitions circulent toujours dans les Amicales, les Cercles folkloriques, les communes de Bretagne. Plus nous aurons d'appuis et plus nos démarches auprès du Premier ministre et des parlementaires auront du poids.

Notre identité bretonne vaut bien un petit effort. Et pour nos Amicales n'est-ce pas la manière la plus fructueuse de préparer le congrès d'octobre de l'Union des Sociétés Bretonnes ?

## LE 2 OCTOBRE, AURA LIEU LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

# LETTRE AU PREMIER MINISTRE : C'EST L'HEURE DES ACTES

L'action pour obtenir le vote d'une loi portant statut des langues et cultures de France se poursuit. La pétition a été approuvée par de nouvelles municipalités, et les amicales continuent la collecte de signatures. Le président de l'Union des Sociétés Bretonnes a adressé une lettre au Premier ministre en vue de la rentrée parlementaire. En voici le texte :

Monsieur le Premier Ministre,

Dans un mois s'ouvre la dernière session parlementaire de 1987 et peut-être du Septennat. Nous nous adressons à vous, chef du gouvernement de la France, parce que, à ce titre, vous détenez la maîtrise de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Nous vous demandons tout simplement d'user de ce droit pour que soient inscrits à l'ordre du jour le débat et le vote des propositions de lois portant statut des langues et cultures régionales de France.

Le vote d'un tel texte ne requiert pas de débats excessivement longs du fait que la très grande majorité des élus de la nation l'estime nécessaire. Vous-même, Monsieur le Premier Ministre, avez déclaré récemment devant le Conseil national des Langues et Cultures régionales que « la civilisation française du XXI<sup>e</sup> siècle

passera par la sauvegarde de l'identité régionale. La France est à la fois une et multiple, préserver sa diversité, c'est renforcer son unité, chacun dans notre pays l'a désormais compris ». Et vous ajoutiez « qu'il revient à l'Etat de préserver les cultures locales présentes de manière diffuse à travers le territoire et d'en faire connaître les réalisations ». Il ne fait pas de doute que l'absence d'une loi officialisant leur existence constitue une entrave juridique à la mise en œuvre des moyens propres à l'affirmation des identités culturelles diverses tant par l'Education Nationale et les grands médias que par les organismes régionaux, départementaux et locaux qui ont, dans l'expression de cette richesse nationale, un rôle important à jouer.

Comme la session d'octobre du Parlement est appelée à voter le budget de 1988 il sera possible d'adop-

ter les premières dispositions financières permettant d'entamer les réalisations concrètes attendues.

Il est urgent pour la France de procéder à une véritable révision de son attitude traditionnelle vis-à-vis de ses richesses culturelles jusqu'ici très délaissées, alors que le devoir et l'intérêt de la nation sont d'en assurer la sauvegarde et la promotion. Il n'est pas dans l'exposé des motifs de la proposition de loi dont les premiers signataires sont MM. Anquet, député RPR, et Briand, député UDF.

C'est urgent, en effet. Voilà pourquoi nous vous adressons cette lettre. Nous estimons qu'il serait inconcevable de renvoyer à plus tard ce qui est réclamé par tous. Le Président de la République, lui-même, a déclaré : « Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle ». Le groupe des députés

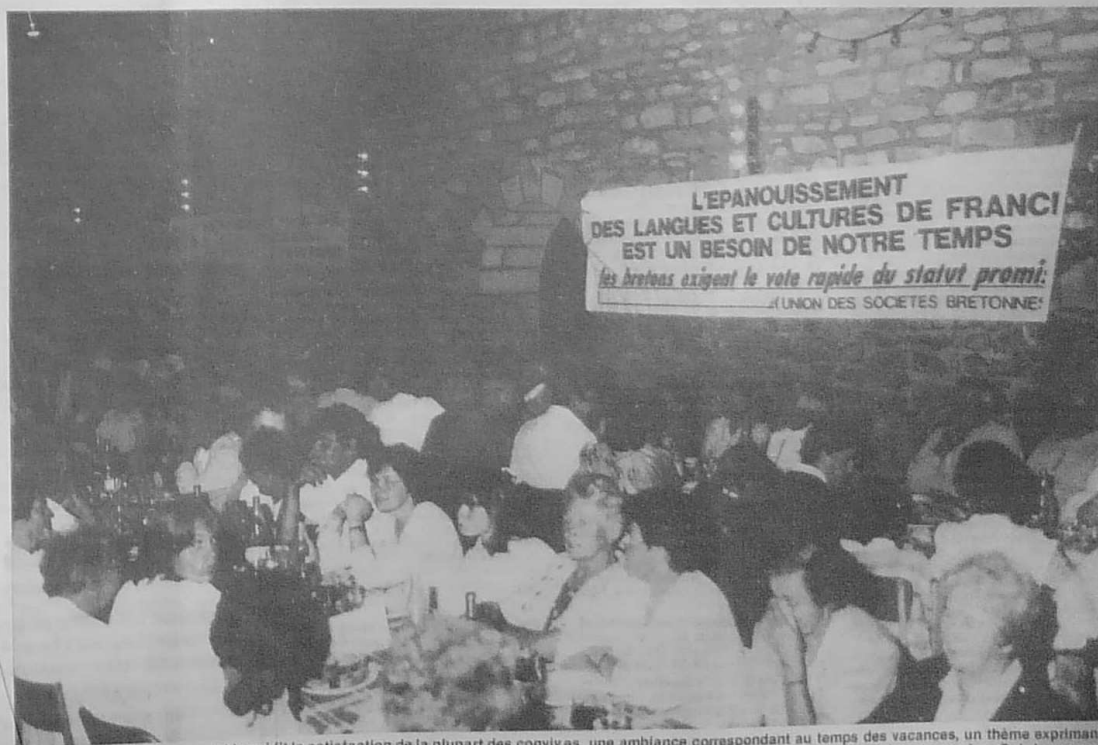
communistes a déposé une proposition de loi signée de MM. Hermier et Lajoinie, président. Elle déclare « qu'il convient non seulement de proclamer le droit à la différence, mais aussi de le garantir et d'assurer les conditions concrètes de son exercice ».

Le constat étant fait d'un accord de principe sur cette question d'intérêt national, des textes de lois étant en attente au Parlement, il reste à passer aux actes. Comme vous avez en main, Monsieur le Premier Ministre, la clé d'un dénouement positif rapide, nous vous prions de bien vouloir en user dans l'intérêt inséparable de la France et de toutes ses régions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président :  
Jean LE LAGADEC

## 500 à la rencontre d'été à Guerlesquin



Plus de 500 personnes, une table qui fit la satisfaction de la plupart des convives, une ambiance correspondant au temps des vacances, un thème exprimant l'aspiration des Bretons et marquant une étape de plus dans l'activité de l'association pour que soit votée en 1987 la loi tant promise. Oui, la rencontre de Guerlesquin, tant par la participation que par sa tenue fut un succès. (Voir le compte-rendu de Mireille Hervy et les photos de M. Collobert, photographe à Guerlesquin, en pages 9-10 et 11.)









# GUERLESQUIN 1987 : SOUS LE SIGNE DE LA CULTURE BRETONNE



Tout le monde n'a malheureusement pas trouvé sa petite place pour la photo de famille habituelle. Il est vrai que placer 500 personnes dans un espace si restreint...



Hommage à la Résistance et à tous les anciens combattants morts pour l'indépendance de la France et la liberté en espérant un monde sans guerre.



À la table d'honneur, de droite à gauche : Jean François COATMEUR, écrivain ; Robert LE SCOUR, maire-adjoint de Guerlesquin ; Fanch BROUDIC, qui préside la journée ; Jean LE LAGADIC, président de l'Union des Sociétés Bretonnes ; Hervé JACQUEN, écrivain ; le docteur Jean-Yves FOLLEZOU, vice-président de l'Union des Sociétés Bretonnes, et Mireille HERVY, secrétaire générale.



Le maire d'Irvy, Jacques LALDE, originaire de Palmport, est un fidèle de nos rencontres ainsi que son adjoint, André MINC. À leurs côtés, Mme OFFRET et Claire FOLLEZOU.



Marcel ALORY, chroniqueur du « Pays Breton », pour le gallo, entouré de Mme MERCIER et d'Henri BUZULIER.



Une table bien garnie et des échanges multiples concernant la vie en Bretagne et en Ile-de-France.



Nos amis de Chevilly-la-Rue, Gilbert FLAINE et Alexis LE GOFF, cotroyaient à table le maire de Plougastel, M. GOASSOUË, et André MERCIER, ancien conseiller pédagogique pour l'enseignement du breton dans l'Académie de Rennes, chroniqueur du « Pays Breton ».



Une rangée de Pleistinais ! On reconnaît Léonie BASTARD, Augustine SOURIMENT, M. LE LAY et, au fond, Amédée BASTARD qui contribue chaque année au succès de la rencontre.



Sourire aux lèvres... l'expression de la bonne humeur et de l'ambiance sympathique qui est de rigueur en cette journée.





ILLE-ET-VILAINE

LE PAYS BRETON

LE PAYS BRETON

LE PAYS BRETON

SOCIAL

SAINT-MALO : 95 licenciements en vue à l'imprimerie BILLON

Les circonstances économiques actuelles font que des milliers de personnes vont aujourd'hui se voir licenciés...

77 LICENCIEMENTS A LA S.G.S. QUI VA PRODUIRE EN MALAISIE

Lors de l'entretien qu'a eu hier mercredi de la S.G.S. avec le secrétaire général de la préfecture...

Un tribunal, au Procureur de la République, M. Abalois, faisant remarquer...

INSCRIT TROIS FOIS AUX ASSÉDÉS : 1 AN DE PRISON

Le dernier rapport de la Cour des comptes, relatif à l'exercice d'un salaire à 0 000 F par mois...

FOUGÈRES : IL TIRE A TRAVERS LA FENÊTRE ET BLESSE TROIS DE SES AMIS

Au moment des fêtes, René Foucard, 40 ans, avait 3,30 g d'alcool dans le sang...

FOUGÈRES : IL TIRE A TRAVERS LA FENÊTRE ET BLESSE TROIS DE SES AMIS

Le Tribunal a condamné Fargès à vingt quatre mois de prison dont un an avec sursis...

LE PYRALE EN ILLE-ET-VILAINE : 960 TRANSFORMATEURS

Selon un sondage effectué par le service des installations classées pour la protection de l'environnement...

13 CONTRAVENTIONS ET 2 DELITS... SOUS LES YEUX DES GENDARMES

Démarrant sur les chapeaux de roues, tirages à la hâte, les véhicules ont été bloqués...

FOUGÈRES : LES ENFANTS JOUAIENT AVEC UN VIEUX FUSIL

Un accident dramatique a eu lieu à Billé, où un garçon de 14 ans a reçu un coup de feu en chassant dans le vent...

SAINT-MALO : L'AVOCAT VOLE PAR SON CLIENT

Pas banale, l'aventure qui est arrivée à son avocat au Tribunal de Lorient...

FOUGÈRES : IL TIRE A TRAVERS LA FENÊTRE ET BLESSE TROIS DE SES AMIS

Le Tribunal a condamné Fargès à vingt quatre mois de prison dont un an avec sursis...

LE PAYS BRETON

Le Préfet, également, n'a pas pu installer de nouveaux équipements de traitement des PCB...

REDON : DEUX HOMMES POUR UNE FEMME

Après l'arrestation de Jean Paul Philippe, on connaît un peu mieux les circonstances du drame...

LE CAMION RECULAIT... UN MORT, TROIS BLESSÉS

Deux des passagers étaient aussi identifiés. M. Christophe Jugnot, 23 ans, demeurant à...

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

RENNES - Bernard Robert, 33 ans, vient d'être condamné à un an de prison...

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

RENNES - Deux policiers ont été blessés par un automobiliste qui a tiré à travers la fenêtre...

LE PAYS BRETON

37e CHAMPIONNAT NATIONAL DES BAGADOU

LE PAYS BRETON

REDAON : DEUX HOMMES POUR UNE FEMME

LE PAYS BRETON

LE CAMION RECULAIT... UN MORT, TROIS BLESSÉS

LE PAYS BRETON

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

LE PAYS BRETON

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

MORBIGHAN

Villes, villages et maisons fleuries

LES LAUREATS DEPARTEMENTAUX

MAISONS FLEURIES
Première catégorie maisons avec jardins très belles de la rue...

LES VISON FONTS DES VAGUES ET... DES RAVAGES

Des basses-cours, un zoo ont reçu la visite de vignerons échappés des dévotions de Daniel Robinson...

LE CAMION RECULAIT... UN MORT, TROIS BLESSÉS

Deux des passagers étaient aussi identifiés. M. Christophe Jugnot, 23 ans, demeurant à...

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

RENNES - Deux policiers ont été blessés par un automobiliste qui a tiré à travers la fenêtre...

MORBIGHAN

Villes, villages et maisons fleuries

LES LAUREATS DEPARTEMENTAUX

MAISONS FLEURIES
Première catégorie maisons avec jardins très belles de la rue...

LES VISON FONTS DES VAGUES ET... DES RAVAGES

Des basses-cours, un zoo ont reçu la visite de vignerons échappés des dévotions de Daniel Robinson...

LE CAMION RECULAIT... UN MORT, TROIS BLESSÉS

Deux des passagers étaient aussi identifiés. M. Christophe Jugnot, 23 ans, demeurant à...

EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

RENNES - Deux policiers ont été blessés par un automobiliste qui a tiré à travers la fenêtre...

SOUSCRIREZ UN ABONNEMENT DE SOUTIEN AU 'PAYS BRETON'
LES LAUREATS DEPARTEMENTAUX
LES VISON FONTS DES VAGUES ET... DES RAVAGES
LE CAMION RECULAIT... UN MORT, TROIS BLESSÉS
EN BREF - EN BREF - EN BREF - EN BREF

IL Y A 43 ANS, A DUAULT (Côtes-du-Nord)

PARACHUTISTES ET MAQUISARDS AU COUDE A COUDE

Le 5 juin 1944 (1941), à 21 h 50, un quadrimoteur Stinson biplace du camp secret de Fierfont en Belgique, à son bord, les groupes des lieutenants Mélioret (7 hommes) et Bonnet (6 hommes). Cinq minutes plus tard, un second appareil prend l'air avec le lieutenant Deschamps et ses hommes et le lieutenant Despierre et son groupe. Deux parachutes U.S. (Spécial Air Service) sous le commandement du lieutenant Marcel Laine. Les groupes Mélioret et Despierre vont être parachutés dans le Morbihan, tandis que les groupes Bonnet et Deschamps seront au lieu-dit, toujours en bordure de la forêt de Dault, au sud-ouest de Guiméné, dans les Côtes-du-Nord. Leur mission : saboter au maximum les voies de communication afin d'empêcher les renforts allemands de rejoindre le front de Normandie. Quant à la Résistance en Bretagne, elle est très active depuis le début, qu'il s'agisse de sabotage ou de lutte armée. Les maquisards bretons ont déjà eu de nombreux contacts avec les parachutistes U.S. et ont pu leur rendre de précieux services. Ils ont notamment organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée. Ils ont également organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée. Ils ont également organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée.

Le 5 juin 1944 (1941), à 21 h 50, un quadrimoteur Stinson biplace du camp secret de Fierfont en Belgique, à son bord, les groupes des lieutenants Mélioret (7 hommes) et Bonnet (6 hommes). Cinq minutes plus tard, un second appareil prend l'air avec le lieutenant Deschamps et ses hommes et le lieutenant Despierre et son groupe. Deux parachutes U.S. (Spécial Air Service) sous le commandement du lieutenant Marcel Laine. Les groupes Mélioret et Despierre vont être parachutés dans le Morbihan, tandis que les groupes Bonnet et Deschamps seront au lieu-dit, toujours en bordure de la forêt de Dault, au sud-ouest de Guiméné, dans les Côtes-du-Nord. Leur mission : saboter au maximum les voies de communication afin d'empêcher les renforts allemands de rejoindre le front de Normandie. Quant à la Résistance en Bretagne, elle est très active depuis le début, qu'il s'agisse de sabotage ou de lutte armée. Les maquisards bretons ont déjà eu de nombreux contacts avec les parachutistes U.S. et ont pu leur rendre de précieux services. Ils ont notamment organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée. Ils ont également organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée.

Le 5 juin 1944 (1941), à 21 h 50, un quadrimoteur Stinson biplace du camp secret de Fierfont en Belgique, à son bord, les groupes des lieutenants Mélioret (7 hommes) et Bonnet (6 hommes). Cinq minutes plus tard, un second appareil prend l'air avec le lieutenant Deschamps et ses hommes et le lieutenant Despierre et son groupe. Deux parachutes U.S. (Spécial Air Service) sous le commandement du lieutenant Marcel Laine. Les groupes Mélioret et Despierre vont être parachutés dans le Morbihan, tandis que les groupes Bonnet et Deschamps seront au lieu-dit, toujours en bordure de la forêt de Dault, au sud-ouest de Guiméné, dans les Côtes-du-Nord. Leur mission : saboter au maximum les voies de communication afin d'empêcher les renforts allemands de rejoindre le front de Normandie. Quant à la Résistance en Bretagne, elle est très active depuis le début, qu'il s'agisse de sabotage ou de lutte armée. Les maquisards bretons ont déjà eu de nombreux contacts avec les parachutistes U.S. et ont pu leur rendre de précieux services. Ils ont notamment organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée. Ils ont également organisé, depuis le début de l'opération, des groupes de sabotage et de lutte armée.

LA CHRONIQUE DU GALLO

par Marcel Alory

MON PREMIER CONGÉ (payé par mes parents)

Autrefois, comme nous avons beaucoup de pommes, notre production de cidre dépassait nos besoins... même si nous sommes tributaires des bûches à tous ceux qui possèdent par là... et nous vendons un certain nombre de barriques de cidre. Nous sommes donc tributaires de ces bûches, principalement à des bûchers qui, à cette époque, servaient du cidre à la pelle.

Autrefois, comme nous avons beaucoup de pommes, notre production de cidre dépassait nos besoins... même si nous sommes tributaires des bûches à tous ceux qui possèdent par là... et nous vendons un certain nombre de barriques de cidre. Nous sommes donc tributaires de ces bûches, principalement à des bûchers qui, à cette époque, servaient du cidre à la pelle.

Lu dans la presse L'EXTREME DROITE, L'IRAN ET... LA BRETAGNE

Le journal "Le Monde", daté du 13 août, a publié une enquête signée Evelyne Pinedi et intitulée : "Le fin de l'extrême droite avec l'Iran". Le contenu de cette enquête concerne aussi les Bretons. C'est pourquoi nous a semblé intéressant de vous en faire quelques extraits.

La librairie parisienne Ogmos, spécialisée dans la diffusion de livres d'extrême droite, a bénéficié en mai dernier de l'aide financière de Wahid Ghazi, le numéro deux de l'ambassade d'Iran que le juge Gilles Bousoïf souhaite toujours entendre. Ce geste dénote de surprenantes convergences entre la révolution islamique intégriste et l'extrême droite intellectuelle européenne, qui ne manquent pas de choisir les musulmans attachés aux valeurs démocratiques.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

Les parachutistes vont établir leur camp en forêt, à moins d'un kilomètre du hameau de Kerharion. C'est leur base de départ pour aller à l'ouest. Le nuit suivante, ils vont rencontrer un important corps de combat d'armées, sans savoir, ainsi que nous l'apprendra plus tard, qu'il s'agit d'un corps de parachutistes U.S. (Spécial Air Service) qui vient de se poser à l'aéroport d'Alger. D'autres parachutistes ne tarderont pas à les rejoindre et ils seront 150 sous les ordres du capitaine Leblond. Parmi eux, deux officiers bretons, les majors Wise et Smith, un résident américain et le radio Kerho.

**CRÊPERIE-PÂTISSERIE**  
Ets LEFEUVRE (0170 Viry-Châtillon)

**Galettes Pur sarrasin faites main (sans conservateur)**  
Farine de sarrasin

Abonnés du "Pays Breton" Notre carnet est à votre disposition GRATUITEMENT

Nous consulter sur différents points de vente  
19, rue du Parc, VIRY-CHÂTILLON, TEL. 05.05.41.33

**ARCOL**  
Les bonnes recettes de la Restauration Collective

UNE ÉQUIPE DE "CHEFS"  
ARCOL est une équipe d'hommes et de femmes, tous professionnels expérimentés de la restauration collective. Vos interlocuteurs permanents responsables et magnanims qui tiennent leurs engagements et sont toujours prêts à faire face aux imprévus.

LES MENUS "ANTI-SOUPÉ"  
ARCOL a restauré et réalise à l'exacte mesure de vos besoins sur le territoire de vos locaux et selon vos désirs en matière de style de service.

LA CARTE DES FORMULES  
ARCOL a établi une carte de ses formules de collaboration dans le même souci de qualité. Au choix :

- Gestion forfaitaire
- Gestion au réel
- Gestion mandataire
- Assistance technique
- Conseil en gestion

103, BOULEVARD MACDONALD - 75016 PARIS - TEL. (1) 42.45.06.03 (lignes groupées)

**CRÊPERIE-PÂTISSERIE**  
Ets LEFEUVRE (0170 Viry-Châtillon)

**Galettes Pur sarrasin faites main (sans conservateur)**  
Farine de sarrasin

Abonnés du "Pays Breton" Notre carnet est à votre disposition GRATUITEMENT

Nous consulter sur différents points de vente  
19, rue du Parc, VIRY-CHÂTILLON, TEL. 05.05.41.33

**ARCOL**  
Les bonnes recettes de la Restauration Collective

UNE ÉQUIPE DE "CHEFS"  
ARCOL est une équipe d'hommes et de femmes, tous professionnels expérimentés de la restauration collective. Vos interlocuteurs permanents responsables et magnanims qui tiennent leurs engagements et sont toujours prêts à faire face aux imprévus.

LES MENUS "ANTI-SOUPÉ"  
ARCOL a restauré et réalise à l'exacte mesure de vos besoins sur le territoire de vos locaux et selon vos désirs en matière de style de service.

LA CARTE DES FORMULES  
ARCOL a établi une carte de ses formules de collaboration dans le même souci de qualité. Au choix :

- Gestion forfaitaire
- Gestion au réel
- Gestion mandataire
- Assistance technique
- Conseil en gestion

103, BOULEVARD MACDONALD - 75016 PARIS - TEL. (1) 42.45.06.03 (lignes groupées)

**Que signifient nos noms ?**  
Chronique d'André Le Mercier  
Ancien conseiller pédagogique à l'Académie de Rennes  
LES NOMS DE PERSONNES

**Kernoa**, avec sa forme contractée **Kernou** est un indicatif de breton et de latin, il s'agit du mot « cornes » placé de « cornu » qui signifie « nous », mot qui revient souvent dans le nom de lieux. Exemple : **Kernou** qui signifie « nous ».

**Kernou**, **Kergou**, **Kerhuon** composent le vieux nom de famille **Gouarn** (7).

**Kernou** apparaît avant tout dans le mot **Kernou**, pour **Kergou**, à la même racine que **Kernou** dans l'expression **Kernou** qui s'y trouve (7). Elle, dans son probable forme diminutive.

**Kernou**, **Kergou**, **Kerhuon** composent le vieux nom de famille **Gouarn** (7).

**Kernou** apparaît avant tout dans le mot **Kernou**, pour **Kergou**, à la même racine que **Kernou** dans l'expression **Kernou** qui s'y trouve (7). Elle, dans son probable forme diminutive.

**PRÊT A PORTER - JOSÉ - ST-DENIS**  
15, rue de la Charonnerie (près du Théâtre G.Philippe)  
Après travaux, présentation collection Prêt-à-Porter  
Caroline ROMBER, Gérard PASQUER, tricotés CAROL, Jean BALLY, MYRIE WEST, etc...  
ROBES, ensembles, robes, pantalons, pull  
Grand choix de robes et de tailles. Accueil agréable  
Personnel qualifié pour conseils souhaités  
Tél. 48.20.22.42

**SOCASSUR**  
Toutes Assurances

- Habitation
- Automobile
- Retraite
- Assistance

L'expérience des Collectivités au service des particuliers

**SOCASSUR**  
29, rue du 4-Septembre - 75002 PARIS  
Tél. : 47.42.78.75

# TOPONYMIE ET GÉOGRAPHIE

## HISTOIRE DE BRETAGNE

Par Jean-Marie Ploneis, Docteur ès-Lettres

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE: LE BOURBIER, LA VASIERE

Aujourd'hui, la qualité de nos routes nous fait vite oublier combien il était difficile autrefois d'assurer les échanges dans ces charrettes brinquebalantes par des chemins creux qui, à la mauvaise saison, se transformaient trop souvent en véritables bourbiers. Il n'est nullement exagéré d'affirmer qu'une telle situation fut, longtemps, un obstacle important au développement de la région; aussi, avant d'aborder l'étude relative aux marais et à l'eau, voyons, dans ce chapitre, celle rappelant les bourbiers et les vasiers.

#### PRU/FANK

Nom usuel de la boue ou de l'argile, « pri » (cf. le gallois « pridd » et l'irlandais « cré ») — à rapprocher du latin « creta » (= craie) se montre seulement comme déterminant toponymique, un usage restrictif qu'expliquerait peut-être le caractère saisonnier de la boue qui se rencontre surtout en sol argileux. Tant dans les microtoponymes que dans les noms de hameaux nous avons, sous diverses graphies, d'assez nombreux **Poull-Pri** ou **Toull-Pri** (= bourbier ou trou à argile), plus **Poullou-Pri** et **Toullou-Pri**, l'emploi de l'argile comme ciment autrefois en maçonnerie nous étant rappelé par les **Ti-Pri/Ty-Pri**.

Si « fank » qui désigne aussi la boue, la fange (cf. le vieux français « fanc », XII<sup>e</sup>) se montre seul comme nom de lieu à **Noval-Pontivy** (56), on le retrouve, généralement, comme déterminant de « Ker- » et de « Poull- ». Avec une pente progressive du sens et une certaine analogie phonétique il y a parfois confusion avec « frank » (= large, ouvert, spacieux, etc.) ce qui est, par exemple, le cas à **Lopérec** (29) ou le hameau de **Ker-fank**, sur la Douffine, est écrit **Ker-frank** sur la carte E.M. échelle 1/25 000.

#### LE BOURBIER/ LA FONDRIERE

On rattache le français « boue » au gallois « baw » (= saleté, ordure, excrément, etc.), un mot qui n'a cependant pas son équivalent en breton, notre « bouillenn » (= bourbier, fondrière) étant, à l'évidence, un emprunt (français dialectal « bouille »); seul, sous sa forme mutée ou en composition comme déterminé ou déterminant, signalons **Bouillen** (Clédun-Pohor, 29), **(ar) Vouillen** (Bégard, 22), **pluriel (ar) Bouilleno** (Plouaret, 22), **Bouillen-Bihan** (Kergloff, 29), **Toull-Bouillen** (Lanarvilly, 29).

Synonyme de « bouillenn », « lagenn », d'une racine européenne « lak » (= lac, mare, lacune, etc.), apparaît aussi dans le vocabulaire usuel, comme noms de hameaux ou peut citer, **Laguen** à Guimiliau (29) ou le composé **Ker-laguen** (= hameau de) la Fondrière à Brasparts et Landunvez (29).

#### MOUZ

« Mouz », variante vannetaise « mourz », qui désigne aussi la boue, la fange, remonte à une racine indo-européenne « meu » (= humide, bourbeux) d'où viennent aussi le latin « muscus » (= mousse), l'anglais « mud » (= boue) et un germanique « moos » qui explique le nom de

lieu **Moos** (Haut-Rhin) dont la forme la plus ancienne, **Mosa** (1139), n'est autre que le nom de la Meuse tel qu'on le relève dans le livre IV/9 de « La Guerre des Gaules » de Jules César.

À la limite de Pouldergat et de Gourlizon (29), dans un val humide, nous avons le hameau de **Moustoul-goat** (= le coin humide à l'entrée du bois); cette notion de val humide semble pouvoir expliquer **Mouze-nant** (Campanéac, 56) ou **Mous-tren** (Scaër, 29), quant au hameau de **Ker-vourzec** (Douarnenez, 29), il se trouve sur un ruisseau au cours indécis (dans ce dernier nom, la forme mutée du dérivé « mourzeg/vourzec » rappelle, une fois de plus, l'importance passée du vannetais).

Avant déjà mentionné la Meuse, limitons-nous, pour aborder l'influence de la racine « meu » dans la toponymie romaine, au bassin de ce fleuve ou nous trouvons **Moussey** (Moselle), **Museys** en 1258; **Mouzey** (Meuse), **Mousens** en 886, et **Mouzon** (Ardennes), **Mosse** au IV<sup>e</sup> siècle, ces localités étant situées en zone humide/marécageuse. On notera, dans le département de la Meuse, à l'est du fleuve, un grand toponyme d'origine celtique qui rappelle aussi le marais, le mauvais écoulement des eaux **La Woèvre** du celtique ancien « wo-bero ».

#### LA VASIERE

Parmi les autres termes qui rappellent la boue, la fange, on retiendra « lehid » et « palud » qui désignent plus spécifiquement la vasrière; le premier, « lehid » qui serait, peut-être, un pluriel de « loh » (= lagune, marais côtier; cf. le gallois « lly-ched »), bien que d'usage courant, n'a guère laissé de traces en toponymie, quant au second, orthographié « palud/palua », on le retrouve une trentaine de fois seul comme nom de lieu dans le Finistère; le dérivé **Paluden** se montrant à **Lannilis** (29) et **Arradon** (56), dans les composés, on peut signaler **Sainte-Anne-La Palud** (Plonevez-Portzay, 29) ou **Pen-a-Palud** (Plotannalec, 29) et sa forme mutée **Pen-falud** à Fousnant (29).

#### ET YUN ELLEZ ?

« Palud » nous vient du français mais, probablement, dès la période du celtique ancien, avisons-nous déjà fait un emprunt à la même racine (« pli ») une telle hypothèse nous permettrait d'expliquer ce nom de lieu un peu mythique de **Yun Ellez**, au cœur des Monts d'Arrée. Tenant compte de la chute du « p » initial indo-européen en celtique ancien, on peut rapprocher le breton « elestr » = iris (une plante palustre, poussant en lieu humide) du latin « palustris », dans la même hypothèse « El(1)ez/El(1)ez » serait à rapprocher du « palus » (= marais) avec, après la chute du « p », « initial, évolution du « a » en « e », voyelle accentuée qui va assimiler la suivante qui, elle, est inaccentuée (« palus » devant « ele(2) »). **Yun El(1)ez** serait donc une tautologie que l'on pourrait traduire par « le marais du marais », tandis que **Penn-El(1)ez** (Saint-Martin-des-Champs, 29) qui domine une confluence marécageuse au nord de Morlaix, signifierait donc « la tête/le bout du marais ».

# LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE BI-CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Une chronique de Jean Moreau

## XVIII - LES NOIRS SONT-ILS DES HOMMES, DES CITOYENS ?

Sous l'Ancien Régime, Nantes doit pour une large part sa prospérité à la traite des Noirs. Un commerce triangulaire s'est institué. Achetés aux roitelets d'Afrique, les Noirs enchaînés sont vendus comme esclaves en Amérique où ils font fructifier de vastes domaines, principalement dans l'île de Saint-Domingue (1). Puis les navires enflent leurs voiles et cinglent vers le royaume de France, avec dans leurs cales des produits exotiques comme le café, le sucre, le cacao et les épices. Relâche au quai de la Fosse, à Nantes, et à nouveau cap sur l'Afrique avec pétoires et étouffes pour le troc. Et la noria continue.

Liées à la traite et à la colonisation, les fabriques nantaises emploient des milliers d'ouvriers. Ainsi, la filature de MM. Pelloutier, Bouscard et Cie avec 500 personnes (2), Armateurs et industriels font fortune, se construisent des hôtels particuliers. Nantes a pris les couleurs et les parfums de son trafic, et Michelet écrira plus tard que la ville a « l'opulence coloniale ».

Éclate la Révolution de 1789. Que réclame cette bourgeoisie ? Le pouvoir politique. Elle l'obtiendra, et en prime s'enrichira un peu plus avec les dépouilles de l'Église. Pour ces marchands d'esclaves, la Révolution est à son terme.

#### L'HUMANISTE JEAN-BAPTISTE MOSNERON

Aussi, leur émoi est-il grand le 26 août 1789. Quoi ! La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen s'appliquerait à ces sous-hommes traités comme des bêtes de somme, dont la valeur est fonction de leur âge et de leur force, à ceux que dans leurs livres comptables ils désignent comme du « bois d'ébène » !

Tous ces bourgeois vêtus de lin blanc mais non de probité candide, avec leur âme mercantile en sautoir, s'alarment, montent au créneau. La Société des Jacobins est leur tribune. Viennent d'abord les négociants de Bordeaux, puis leurs rivaux de Nantes, qui délèguent un orfèvre en la matière, Jean-Baptiste Mosneron de L'Aunay.

Prononcé d'un ton patelin, son discours du 26 février 1790 est un modèle d'hypocrisie. La traite serait « dure, cruelle ». Fi donc ! On vous a menti, Messieurs les Jacobins. « Le Français, déclare notre bonhomme, porte partout sa douceur naturelle et caractéristique; aucune traite n'est faite avec plus de ménagement que la traite française. Les noirs sont logés dans nos navires comme les matelots dans les vaisseaux de guerre, quelquefois moins mal. » C'est presque une croisière. Pour peu, M. Jean-Baptiste Mosneron se mettrait les fers aux pieds pour en profiter.

La vérité est tout autre. Entassément, mauvaise morue pour pitance, désespoir, et nombreux sont ces passagers

pour le Nouveau Monde qui jamais ne verront les côtes de Saint-Domingue ou Christophe Colomb débarqua le 12 décembre 1496.

Dans les Caraïbes, cette île, entre toutes, est la plus convoitée. Français, Espagnols et aussi quelques mépris se partagent les terres. La main-d'œuvre est exploitée jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la mort. Au 18<sup>e</sup> siècle, en cinquante ans, on a importé à Saint-Domingue 2 200 000 esclaves. On en recense 600 000 à la veille de la Révolution.

En 1764, un théologien, Belton de Saint-Quentin, considère dans son « Discours sur la traite des Nègres » que « l'esclavage est une pénalité voulue par Dieu ».

La Société des Jacobins, dans sa majorité, ne se laissera pas abuser. Mirabeau et Robespierre clouent au pilori les négriers. Verbalement s'entend. Nous ne sommes pas en 1793. Mais le lobby (comme on dirait aujourd'hui) des trafiquants de « bois d'ébène » peut puiser au sein de l'Assemblée nationale et l'emportera au cours de la séance du 10 mars 1790. L'Assemblée déclarera qu'elle « n'entendait rien innover dans aucune branche du commerce, soit direct soit indirect, du commerce de la France avec ses colonies ».

#### REVOLTE A SAINT-DOMINGUE

Victoire à Paris pour les colonialistes, mais situation incertaine à Saint-Domingue. A tout prix, il leur faut empêcher la propagation des idées subversives. Un cordon sanitaire est mis en place. Tous ceux qui n'ont pas de parents sur l'île seront refoulés, édicent nos prudents maîtres des plantations, qui ajoutent que ces hommes sont d'autant plus dangereux qu'ils ne se présentent pas les armes à la main et que leurs projets sont cachés.

Dépendant, la révolte gronde, éclate le 12 septembre 1791, gagne comme un feu de prairie par temps sec. Des plantations sont incendiées, dont celle de Fournier, député à l'Assemblée.

Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, se liguent, rédigent une adresse à l'Assemblée nationale, évoquent les massacres, les incendies : « Le fer et la flamme ravagent nos établissements; le commerce national, la fortune publique périssent avec nous. » Ce sont eux ou le chaos. Ils le disent sans fard. « Il est absurde de croire que ceux qui ont tout tenté pour faire abolir l'esclavage et ensuite la traite des Noirs aient à proposer une seule mesure conservatrice des colonies, lesquelles ne peuvent subsister sans l'esclavage et la traite des Noirs. »

À Nantes, négociants et industriels font chorus, lancent un appel au roi : « Les Nègres armés de poignards aiguës par une secte prétendue philanthrope ont égorgé leurs ma-

tres, ont incendié leurs propriétés; enhardis par leur nombre, par leurs succès, ils menacent les villes... » Ces bourgeois nantais implorent auprès du roi « des secours, l'expédition la plus prompte de soldats, d'armes et de vivres ». (Archives départementales de Loire-Atlantique, L 1595.)

Suit une longue liste de signatures où nous avons relevé celle d'un certain Fouché. Ne serait-ce pas le futur conventionnel, puis ministre de la Police sous Napoléon ? Ayant quitté l'habit ecclésiastique, il était alors principal du collège de Nantes. Ses liens familiaux avec le milieu colonial sont réels. Son père n'avait-il pas été capitaine de navire marchand.

#### 1789 ET 1848

Les événements de Saint-Domingue ainsi que le blocus anglais jettent la perturbation chez les profiteurs de la traite, laquelle ainsi que l'esclavage seront d'ailleurs interdits par la Convention (4 février 1794). Les navires restent à quai, et en attendant que le fructueux commerce reprenne, les négociants apurent leurs comptes, font le siège du ministère de l'Intérieur, auquel ils réclament leur dû, ou du moins ce qu'ils considèrent comme tel. En effet, il faut savoir que la traite non seulement existait mais était subventionnée par l'Etat. Une prime de 40 livres par tonneau était accordée depuis le 26 octobre 1784. Bouteiller Guillaume, celui-là même qui refusa la députation en 1789 pour « s'occuper de ses affaires », est du nombre des quémandeurs, ainsi que Desclous et Le Plesly frères. Le ministre, qui s'appelle Cahier, répond aux uns et aux autres, et d'une même plume leur demande de s'adresser directement au Corps législatif qui apprécie, depuis la loi suspensive du 25 février 1791, les commerces qui « doivent être encouragés ». (Archives nationales.)

Après la chute de Robespierre en 1794, la grande bourgeoisie nantaise reprendra cahin-caha, un lustre moindres, son infâme négoce de « bois d'ébène », passera outre à la Déclaration de 1815, qui l'intradisait, et il faudra attendre une autre Révolution, celle de 1848, pour que l'esclavage soit irrémédiablement banni (3). Prendrait fin un commerce si profitable qu'un négrier nantais, François Delaville, avait baptisé l'un de ses navires « Le Spécule-lateur ».

Jean MOREAU.

(1) Aujourd'hui, l'île de Saint-Domingue est divisée en deux Etats : la République Dominicaine et Haïti.

(2) Au nombre des signalataires figurent, entre autres, M. Bié, directeur de la manufacture royale de cordage, qui emploie de 800 à 1 300 ouvriers selon les époques de l'année; MM. Gaudin, fils et Cie, manufacture d'outils aratoires pour les colonies, avec 150 ouvriers; MM. Dacuffat frères, manufacture de cylindres, moulins à sucre, chaudrons à sucre et toutes espèces d'outils aratoires, avec 140 ouvriers; MM. Duberne et Cie, manufacture d'indiennes, avec 200 ouvriers, etc., etc. et à titre personnel, bien sûr les frères Mosneron, Jean-Baptiste et Alexis, et également — nous ne l'inventons pas — un sieur... Dénégrier !

(3) Le maître de Nantes, Kervégan, conteste cette adresse au roi pour une répression accrue des esclaves de Saint-Domingue.

(4) En fait, à la Martinique, les Noirs seront obligés de se révolter pour que les colons tiennent compte de la loi de 1848.

Composé et imprimé par une équipe d'ouvriers syndiqués

Distribué par les N.M.P.P.

IMPRIMERIE COMMERCIALE - 32, boulevard Laënnec - Rennes

Commission paritaire n° 52 045